

Comme les députés le savent, le gouvernement du Canada négocie depuis quelque temps un nouveau régime de fixation des prix avec les provinces productrices. Les députés ne sont pas sans savoir que pour mettre en œuvre les objectifs proposés dans le budget du 28 octobre dernier, le gouvernement a dû définir les paramètres de ce régime de prix. Le budget et le programme énergétique visent à assurer aux Canadiens une sécurité économique et énergétique pour les années à venir. Il est évident que cela ne peut se faire sans établir au préalable un barème de prix, afin que l'activité économique se poursuive dans un climat de stabilité relative. Les membres du gouvernement précédent sait à quel point cette opération est délicate. Bien qu'ils prétendent avoir conclu une entente avec les provinces productrices, tout nous prouve que cette entente n'a jamais été conclue.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je veux bien admettre que les ministres et d'autres députés d'en face nient l'existence, du moins publiquement de l'accord dont parle madame le ministre, mais j'estime qu'elle devrait nuancer un peu ses affirmations à ce sujet, car le ministre de l'Énergie de l'Alberta a fait une déclaration à la télévision, il y a une semaine et demie, confirmant l'existence de cet accord. Je comprends qu'il y ait à cela des raisons politiques, mais il faut faire attention de ne pas affirmer de faussetés quand il s'agit de déclarations faites par des ministres provinciaux, à quelque province qu'ils appartiennent.

**M. Cullen:** Est-ce que l'accord a été signé? Est-ce que cela a été mis par écrit?

**M. Nielsen:** Oui.

**Mme Erola:** Il y a peut-être eu un projet d'accord, mais est-ce qu'il a été signé? Suivant les renseignements dont nous disposons, il n'y a jamais eu d'accord signé en bonne et due forme.

**M. Cullen:** Voilà.

**Mme Erola:** Le gouvernement est toujours aussi désireux de négocier un accord avec les provinces, comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a dit à la Chambre cette semaine. Les négociations à cet effet vont reprendre très prochainement au niveau administratif, puisque le gouvernement albertain a dit ne pas vouloir de réunions ministérielles. Ces mesures prises en vertu de la loi sur l'administration du pétrole, celle par lesquelles le gouvernement fédéral a fixé le prix intérieur du pétrole, n'ont pas été adoptées à perpétuité. Il s'agit de solutions provisoires et à court terme, qui seront abandonnées lorsqu'interviendra un accord avec les provinces productrices. Je suis persuadée que cet accord va survenir.

Le débat relatif à ces proclamations est farci d'affirmations inexactes, de solutions fausses et de distorsions, et j'ai été sérieusement choquée du ton adopté par certains députés.

Après la vague de séparatisme québécois, il faudrait maintenant s'attendre, si l'on en croit certains députés d'en face, à un nouvel assaut contre l'unité nationale—au séparatisme de l'Ouest. De retour d'un voyage récent dans l'ouest du Canada, je puis dire à la Chambre des communes et aux Canadiens que parmi ceux avec lesquels je me suis entretenue dans l'Ouest—les gens, les travailleurs, les chauffeurs, les élagueurs, les

#### *Administration du pétrole—Loi*

agriculteurs et les commerçants des petites villes—je n'ai trouvé que des Canadiens. Il est vrai qu'ils sont mécontents du gouvernement fédéral et qu'ils se sentent aliénés du centre de décision qui se trouve ici à Ottawa, mais ils ne sont pas séparatistes. Ils sont Canadiens et il ne faut pas douter de leur amour du pays, qu'ils ont tant travaillé à édifier.

Je rappellerai aux députés d'en face que l'aliénation n'est pas l'apanage des seuls habitants de l'Ouest. Je viens du nord de l'Ontario et je puis dire que les mêmes sentiments de mécontentement et d'aliénation ont été exprimés je ne sais combien de fois par mes amis et par moi-même.

Le pays est immense, et je ne suis pas sûre que les Canadiens en mesurent vraiment toute l'étendue. Et je dirai à ce sujet aux députés que l'aliénation n'existe pas seulement à l'égard du gouvernement fédéral. Elle se manifeste également dans le cadre de la petite surface qu'est l'Alberta, elle est ressentie par les régions sous-développées à l'égard des autres. Et il est grand temps, à mon avis, que l'on dissipe le mythe du Crésus albertain, mythe dont sont surtout victimes les gens de l'Est. Les Albertains sont certes, proportionnellement à leur nombre les Canadiens les plus riches, mais seulement certains d'entre eux sont très riches.

● (1440)

Mais il y a les autres Albertains—et j'en connais beaucoup—qui doivent payer très cher pour se loger et se nourrir et ont des frais qui sont en général associés à un haut niveau de vie. Durant ma récente visite dans l'Ouest, j'ai eu l'occasion de visiter les moins fortunés. Ils veulent ce que les autres ont. Ils sont Albertains mais ils ne profitent pas de cette richesse. Dans les petites localités, les rues ne sont pas encore asphaltées. Ils demandent des salles de cinéma et des piscines. Je partage leurs rêves et leurs objectifs.

Monsieur l'Orateur, je suis revenue chargée de leurs préoccupations. Quand nous examinerons les priorités à respecter en prenant des initiatives dans l'Ouest, je recommanderai instamment à mes collègues de songer tout d'abord à venir en aide à ces petites localités. Je dois ajouter que j'ai été très bien reçue dans ces régions de l'ouest du Canada. Les gens étaient sincèrement intéressés à obtenir des précisions sur nos politiques et sur nos mesures énergétiques. En adoptant cette stratégie énergétique qui a précipité le débat en cours, nous travaillons en faveur de tous les Canadiens.

Ce débat a été fort intéressant. Je voudrais parler brièvement de certaines des choses qui ont été dites à la Chambre. Nous avons entendu le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) pontifier sur tous les articles de la loi sur l'administration du pétrole. Il s'est appesanti gravement sur les dangers voilés qu'il percevait dans ces mesures qui sortaient tout droit des mains de bureaucrates anonymes. Je puis vous assurer que le Canada est doté d'une Fonction publique capable de rivaliser avec celle de n'importe quel pays. Je lui ferai remarquer que refuser de nous doter des mécanismes d'action nécessaires, comme la loi sur l'administration du pétrole, reviendrait à abdiquer nos responsabilités en tant que gouvernement national. Si nous nous donnons des outils appropriés, nous serons en mesure de réagir rapidement chaque fois que nous percevrons la possibilité d'une crise.